

**Délibération  
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230926-DEL\_12\_26092023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 20/09/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance :  T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11				

**OBJET : prise en charge des frais congrès national des maires**

Du 21 au 23 novembre 2023 se tiendra le 105<sup>ème</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France - Salon des Collectivités à Paris.  
Les frais d'hébergement et de transport sont de :

- Pour 1 personne partageant sa chambre : 450 euros par personne (train + 2 nuits d'hôtel + petits déjeuners)
- Pour 1 personne en chambre seule : 675 euros par personne (train + 2 nuits d'hôtel + petits-déjeuners)

Les frais d'inscriptions par congressiste sont de 95€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'inscription, de transport, de stationnement, et d'hébergement

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Thierry SERRE



Le Maire  
Olivier SALIN

**Résultat du vote**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0